

Etude Laurent Ries
— *Avocat à la Cour* —

1, rue Jean-Pierre Brasseur
BP 816
L-2018 Luxembourg

Tel : +352 26458154
Fax: +352 26458174
ries@pt.lu
www.avocat-ries.com

Commission Européenne
Rue de la Loi / Wetstraat 200
1049 Brussels

A l'attention de :

Margaritis Schinas – responsable relations presse auprès de la
Commission Européenne
margaritis.schinas@ec.europa.eu

Martin Selmayr – chef de cabinet du Président de la
Commission Européenne
martin.selmayr@ec.europa.eu

Luxembourg, le 14 décembre 2017

Conc: Affaire procès « SREL » – Monsieur Frank SCHNEIDER – témoin
Monsieur JUNCKER

Madame, Monsieur,

Je défends les intérêts de Monsieur **Frank SCHNEIDER** qui me demande de vous confirmer comme suit :

Monsieur **SCHNEIDER** a été cité dans divers articles de presse publiés récemment.

Monsieur **JUNCKER** était convoqué par le parquet de venir témoigner au procès élargé en date du 5 décembre 2017.

Monsieur **SCHNEIDER** estime qu'il a au même titre que Monsieur **JUNCKER** un agenda rempli d'obligations et de réunions et Monsieur **SCHNEIDER** me demande de vous notifier formellement en son nom et pour son compte qu'il conteste énergiquement les explications telles que livrées pas vous au public et à la presse au

Etude Laurent Ries
— *Avocat à la Cour* —

sujet de la « volonté » de la part de Monsieur JUNCKER de venir témoigner au procès « SREL » à Luxembourg.

L'empêchement de Monsieur JUNCKER ne saurait empêcher des conséquences négatives voire préjudiciables dans le chef de la situation de Monsieur SCHNEIDER.

Vos communiqués de presse font état d'une date ultérieure à laquelle Monsieur JUNCKER serait disposé, disponible et décidé à venir au Luxembourg.

Monsieur SCHNEIDER fait remarquer qu'il a simplement eu l'information de la part du parquet de se présenter à aucune audience.

Monsieur SCHNEIDER regrette profondément que cet état de fait, pour lequel Monsieur JUNCKER est certainement l'élément déclencheur, le prive de ses droits de se défendre et s'expliquer face à des accusations non en ligne avec la réalité, estime-t-il.

En conséquent Monsieur SCHNEIDER a déposé en date du 23 novembre 2017 une plainte avec partie civile contre INCONNU pour les infractions de faux et d'usage de faux en relation avec le document clé de l'affaire « SREL ».

C'est à ce titre et dans ce contexte que Monsieur JUNCKER devait être entendu.

Monsieur SCHNEIDER conteste énergiquement et entend prouver, pour autant qu'il en aura la possibilité matérielle en justice, que les déclarations antérieures de Monsieur JUNCKER sont non seulement contradictoires mais non en ligne avec les preuves tangibles du dossier, à commencer par les déclarations de Monsieur JUNCKER devant la commission d'enquête parlementaire.

Monsieur SCHNEIDER met en exergue le fait que le Ministère d'Etat aurait fourni le premier une version non conforme du document en question à la commission d'enquête de sorte que l'enquête subséquente a été viciée dans son intégralité. La conséquence en était que la Commission d'enquête a saisi le parquet sur base d'un « faux ».

Monsieur SCHNEIDER entend formellement contester les communiqués de presse tels que publiés sous votre responsabilité et soins et s'estime non seulement lésé par la situation actuelle mais ridiculisé et privé de ses droits à établir la vérité.

Monsieur SCHNEIDER estime que le contenu de vos communiqués de presse n'est pas en ligne avec le sérieux imposé par la gravité de la situation.

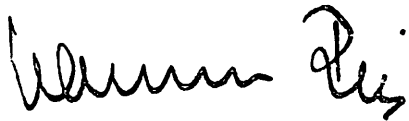
Etude Laurent Ries
—— *Avocat à la Cour* ——

Monsieur SCHNEIDER tend dire également que Monsieur JUNCKER aurait pu venir à un des autres jours d'audience de sorte à ne pas faire annuler l'ensemble des audiences prévues sur une période de plus de 15 jours.

A l'heure actuelle Monsieur SCHNEIDER ne comprend pas pourquoi Monsieur JUNCKER insisterait de venir prochainement alors qu'il sait pertinemment qu'une information judiciaire fut ouverte depuis le 4 décembre 2017 pour faux et usage de faux dans le chef du document clé du procès en question.

Sentiments distingués

Laurent RIES

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Laurent Ries', written in a cursive style.